

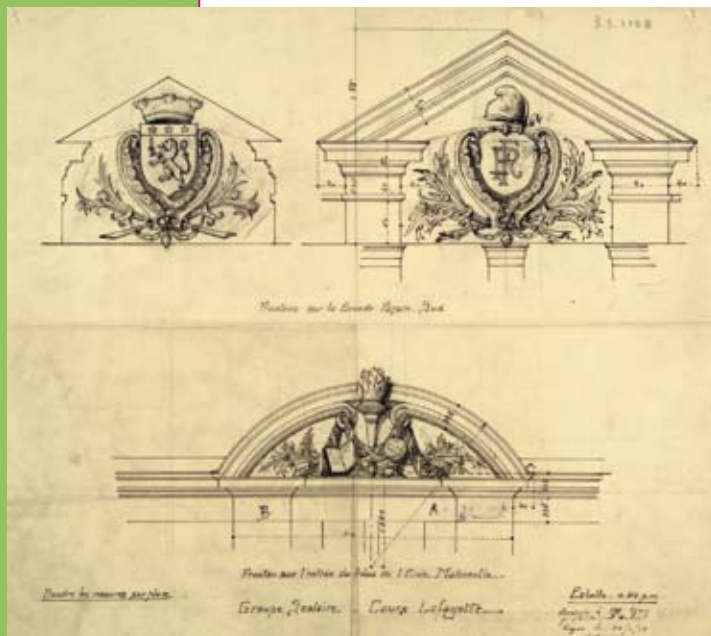
L'école républicaine en France / 1

L'école
du 19^e siècle

Le XIX^e est le siècle de l'alphabétisation de masse, assurée au sein du réseau des écoles primaires communales. L'intervention de l'Etat est ici décisive : la loi Guizot du 28 juin 1833 rend obligatoire pour chaque commune de plus de 500 habitants l'entretien d'une école primaire de garçons ; la loi Falloux du 15 mars 1850 étend cette obligation aux écoles primaires de filles pour les communes de plus de 800 habitants ; la loi du 1^{er} juin 1878 oblige chaque commune à construire un bâtiment d'école et enfin les « lois Ferry » de 1881 et 1882 rendent l'école gratuite, obligatoire et laïque.

> PORTRAIT Jules Ferry (1832-1893)

Ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1883. Il est à l'origine des grandes lois scolaires des années 1879-1882 qui transforment en profondeur l'enseignement public. Ces lois rassemblent les républicains principalement autour de l'idée d'une école publique laïque, c'est-à-dire neutre religieusement et engagée politiquement. L'enseignement moral et civique remplace le catéchisme à l'école gratuite et obligatoire.



> Détails des façades du groupe scolaire Jean Jaurès, 30 janvier 1913
Archives municipales de Lyon, 3 S 1158

L'école de Jules Ferry

L'école républicaine, gratuite, obligatoire et laïque telle que nous la connaissons aujourd'hui naît aux débuts de la Troisième République avec la loi Paul Bert de 1879, les lois Ferry de 1881-1882 et la loi Goblet de 1886. L'école est alors porteuse de deux projets : élever le niveau de formation des futurs travailleurs et travailleuses pour une économie en pleine mutation ; affermir le régime, en formant des citoyens éclairés.

Le bâtiment d'école symbolise alors la jeune république.

L'école républicaine en France / 2

Les acteurs : l'État, la Ville

Si l'État donne les grandes orientations en matière d'enseignement, les villes et surtout les grandes villes conservent une marge de manœuvre dans la définition de leur politique scolaire : c'est à elles que revient de financer la construction et l'entretien courant des bâtiments d'écoles. De plus, les cinq grandes villes du pays, dont Lyon, paient encore le salaire de leurs enseignants et enseignantes jusqu'en 1919. Enfin, elles mettent en place des services d'éducation et d'assistance (cantines, garderies...) sans y être obligées par la loi.

De tous mandats confondus, la construction scolaire reste l'élément révélateur de la politique de la Ville.

Lyon s'est investie dans la volonté d'un enseignement public à travers une architecture réfléchie. La commune est le maître d'ouvrage lors de la construction d'une école, elle dit ce qu'elle veut et comment le réaliser.



> PORTRAIT Antoine Gailleton (1829-1904)

Médecin chirurgien major à l'hôpital de l'Antiquaille. Il est conseiller municipal dès 1870, nommé maire de Lyon le 23 avril 1881 puis élu jusqu'en 1900. Sous ses mandats successifs, il faut noter la création du bureau public d'hygiène, du lycée de jeunes filles, des facultés, de la rénovation de quartier Grolée.

> Antoine Gailleton, s.d.

Archives municipales de Lyon, 1 Ph 7091



> PORTRAIT Edouard Herriot (1872-1957)

Après des études et une carrière universitaire en Lettres, Edouard Herriot est élu maire de Lyon en 1905. Il est élu sénateur du Rhône en 1912. Il est nommé chef du gouvernement en 1924 et en 1932.

Il est ministre de l'Instruction publique de 1926 à 1928 où il amorce le rapprochement des lycées et des écoles primaires supérieures et prépare la gratuité de l'enseignement secondaire.

> Edouard Herriot, s.d.

Archives municipales de Lyon, 5 Ph 1

Et du côté de l'enseignement privé

Avant que les lois Ferry puis Goblet ne l'imposent, Lyon, comme Paris, laïcise ses écoles dès 1879. Chassés des écoles publiques, les congréganistes fondent alors des écoles privées, souvent gratuites, nouvelles concurrentes des écoles laïques.

Dans les années 1880 à Lyon, un bon tiers des enfants scolarisés dans le primaire fréquente une école privée congréganiste. Localement, la concurrence entre l'école publique laïque et l'école privée catholique est forte et conditionne la politique scolaire municipale.

La loi du 7 juillet 1904 interdit l'enseignement à toutes les congrégations, même autorisées. L'enseignement privé perd alors de nombreux élèves, malgré sa transformation en enseignement libre catholique.

L'école dans la ville

> LA III^e RÉPUBLIQUE (1875-1914)



> Groupe scolaire Monplaisir, s.d.

Archives municipales de Lyon, 4 Fi 317

Les 40 groupes scolaires construits entre 1876 et la 1^{ère} Guerre mondiale changent la ville. En engageant des sommes colossales pour édifier ces bâtiments, la municipalité affiche la priorité qu'elle donne à l'instruction publique. L'école devient ainsi un outil servant à affirmer la République dans la ville et constitue un point d'ancrage pour les populations au sein des quartiers, surtout populaires et ouvriers. Mais c'est également un nouveau lieu sain, confortable, pour l'instruction des classes populaires, jusqu'alors habituées aux taudis urbains.



> **PORTRAIT**
Abraham Hirsch
(1828-1913)

Elève à l'école des Beaux-Arts de Lyon. En 1847, il débute sa carrière d'architecte au cabinet Tony Desjardins, architecte en chef depuis 1854. Il est nommé à son tour architecte en chef en 1871 et ceci jusqu'en 1901.

Il est décoré de la Légion d'honneur.

Il est à l'origine de la construction de la synagogue, quai Tilsitt ; des facultés de Médecine et de l'école d'infirmières ; de l'école de Santé militaire. C'est sous «son règne» que sont construits les groupes scolaires : boulevard Croix-Rousse, avenue Berthelot, rue Jarente, rue Bossuet, cours Charlemagne, rue Pierre Corneille, rue Chavant...

> Abraham Hirsch, s.d.

Archives municipales de Lyon, 5 Ph 28861



> Adjudication des travaux pour la construction du futur groupe scolaire de la place Commandant Arnaud, 13 juin 1880

Archives municipales de Lyon, 2 Fi 3700

Tout en respectant les multiples règlements ministériels en matière de constructions scolaires, une grande ville comme Lyon peut se permettre de sortir des plans modèles confectionnés dans les années 1870-1880 pour construire des groupes scolaires à chaque fois différents. Le rôle de l'architecte municipal en chef comme le fut Abraham Hirsch est donc fort important. Il est à l'origine des quatre premiers groupes scolaires érigés entre 1876 et 1880 situés boulevard de la Croix-Rousse, avenue Berthelot et rues Bossuet et Jarente. Il supervise les chantiers suivants. Le groupe scolaire lyonnais est sobre et surtout très imposant car destiné à accueillir de 700 à plus de 1000 élèves.

Les constructions de groupes scolaires servent également à embellir les quartiers populaires tout comme elles structurent les nouveaux quartiers en développement de la périphérie. De nouvelles rues sont percées aux abords de l'école ; des places publiques sont aménagées pour mettre en valeur les nouveaux bâtiments et pour assainir leur environnement, comme les groupes scolaires de la place Commandant Arnaud, de la Villette, de la place Guichard, de la route de Vienne, du cours Général André ou du quartier Monplaisir.

> **ZOOM**
Le premier groupe scolaire républicain de Lyon : l'école Aveyron

Lyon n'attend pas les lois Ferry pour promouvoir l'enseignement primaire. Dès le mois de février 1875, naît le besoin de construire une école pour le quartier populaire de la Croix-Rousse, au cœur du quartier des canuts. Abraham Hirsch en est responsable. Le premier projet est estimé trop coûteux, mais le deuxième est validé en février 1876 comprenant deux écoles séparées par les cours. Enfants et enseignants prennent place en 1877.



> Façade et coupe du groupe scolaire du boulevard de la Croix-Rousse, par Abraham Hirsch, 4 novembre 1875

Archives municipales de Lyon, 3 S 1113

L'école dans la ville

> L'ENTRE-DEUX-GUERRES



> Groupe scolaire Edouard Herriot, vers 1935
Archives municipales de Lyon, 15 Ph 1-365

L'architecture scolaire de l'entre-deux-guerres ajoute le côté fonctionnel. Les directives données en 1887 sont encore respectées. L'école Ferry se voulait imposante et monumentale. Au début du XX^e siècle la République est bien installée.

L'école continue de former des futurs citoyens d'où la continuité d'une certaine solennité ; mais elle tend à profiter de nouveaux matériaux et à respecter les récentes découvertes en matière de psycho-pédagogie. L'un des traits les plus visibles sont les toits. Le toit à pente disparaît au profit du toit-terrasse. Ensoleillement, espace et ouverture sont ses nouveaux atouts.

Les projets des établissements naissent dans le Plan d'Extension et d'Embellissement de la Ville créé en 1912 par Camille Chalumeau, ingénieur en chef de la Ville. Ce plan prévoit un large développement de la population à l'est et au sud lyonnais.

En tout, une dizaine de groupes scolaires sont construits : école primaire Aristide Briand (7^e), école primaire Condorcet (3^e), école primaire Georges Lapiere (4^e), école primaire Jean Gerson (5^e), école primaire Jules Verne (3^e), école primaire Lamartine (2^e), école primaire Paul Painlevé (3^e), école primaire Jean de la Fontaine (4^e), école primaire Victor Hugo (1^{er}), école primaire Edouard Herriot (8^e).

Définition

Même si Tony Garnier n'a pas construit de bâtiments scolaires, il a influencé de manière indirecte l'architecture de la ville en diffusant son style par le biais de ses élèves.

Pour des raisons économiques, l'utilisation du pisé de mâchefer, technique régionale, permet d'économiser tout en développant le savoir-faire lyonnais. La nouvelle technique du béton armé est elle aussi employée.

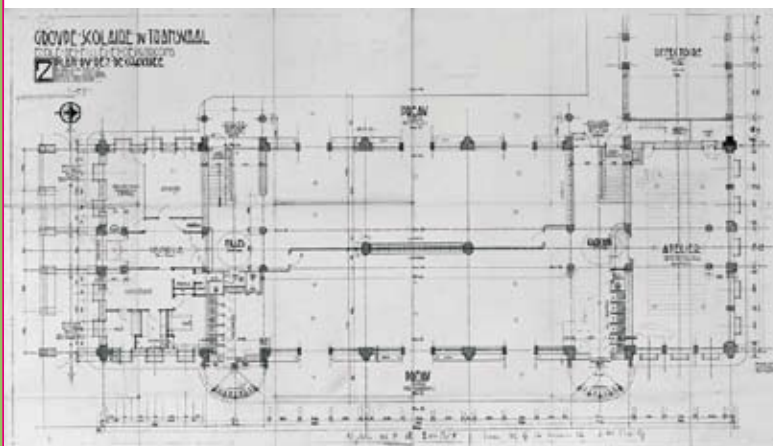
Pisé mâchefer

Mélange de chaux et de scories provenant de résidu de combustion de la houille dans les chantiers.

Définition

Béton armé

Matériau de construction formé d'un mortier et de pierres concassées coulé autour d'une armature métallique.



> Groupe scolaire du Transvaal, actuelle école Edouard Herriot, juin 1930
Archives municipales de Lyon, 5 Ph 36368

> **PORTRAIT**
Charles Meysson
(1869-1947)

Élève à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il est nommé architecte en chef de la ville de 1908 à 1940. Il est décoré de la Légion d'honneur.

Il est à l'origine des constructions des grilles du Parc de la Tête d'Or, de la Bourse du travail, du Palais de la foire, de la mairie du 7^e et des groupes scolaires situés place des Jacobins (2^e) et de Combe-Blanche (8^e).

> **PORTRAIT**
Emile Auguste Chollat
(1875-1936)

Élève au cours du soir du Petit Collège de Lyon. Décoré de la rosette d'officier de l'Instruction publique en 1935. Il est à l'origine des groupes scolaires Aristide Briand (7^e), Jean Jaurès (6^e) et du Point du Jour (5^e).

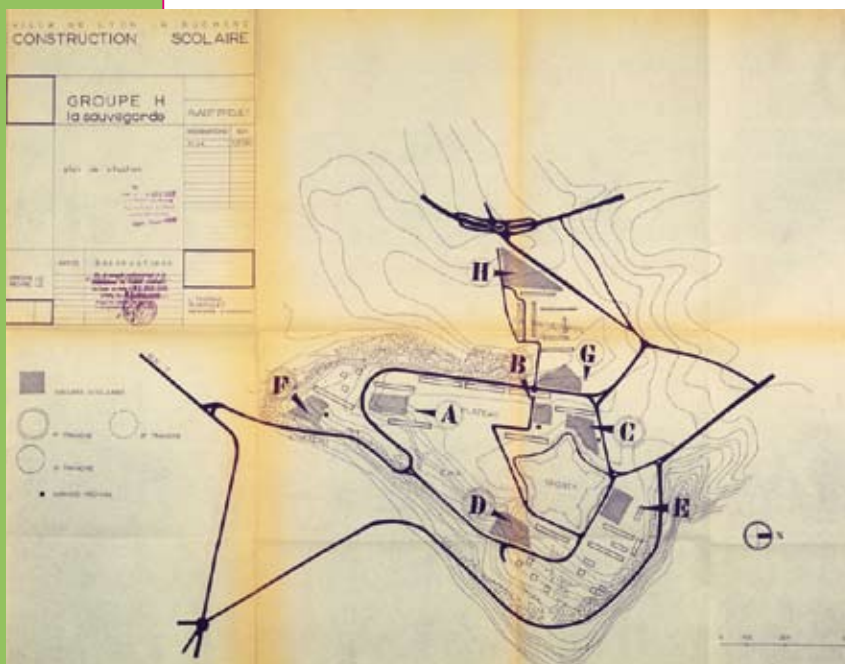
L'école dans la ville

> LES ANNÉES 1950

Les enfants du baby-boom de l'après-guerre, sont en âge d'aller à l'école. Il faut rapidement répondre à cette demande.

Au lendemain de la guerre, l'école primaire compte plus de 4 millions d'élèves, enseignement privé compris. En 1959-1960, elle regroupe un peu plus de 6 millions d'écoliers.

Mais la hausse de la natalité n'est pas seule à expliquer l'explosion scolaire. En fait, le nombre d'écoles entre l'entre-deux-guerres et le début des années 1960 n'a guère évolué, l'explosion scolaire se retrouve essentiellement dans l'effectif des classes. Les constructions se réalisent essentiellement dans les périphéries des villes, dans les banlieues nouvelles comme la Duchère.



> Implantation des groupes scolaires à la Duchère, 13 juin 1966
Archives municipales de Lyon, 425 WP 85

Dès les années 1930, le Mouvement moderne s'impose internationalement, avec entre autres Le Corbusier. Il est facilité par l'utilisation industrielle du béton. Les constructions sont massives avec une industrialisation des procédés de construction et l'emploi de matériaux préfabriqués.

Définition

Les bâtiments sont dotés de grandes baies vitrées sans barreaux ni grilles. L'aspect monumental est encore présent dans les horizontales marquées. Habituellement, les classes sont placées dans les étages, tandis que les cantines et les préaux sont au rez-de-chaussée.

Le mouvement moderniste va de pair avec la lutte des hygiénistes, prônant la salubrité.

Mouvement moderne (1920-1960)

A partir des années 1950, le mouvement moderne se dégage dans les nouvelles constructions. Il utilise de nouveaux matériaux, béton et acier, qui permettent la conquête de la hauteur, c'est à dire selon les cinq principes de Le Corbusier : toit en terrasse, pilotis qui libèrent le sol pour la circulation et la végétation, les fenêtres en longueur ou «en bandeau», et les plateaux libres (espace intérieur libre de tout cloisonnement).

> ZOOM Le quartier de la Duchère

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le site était encore constitué de vastes champs, vergers et propriétés bourgeoises. La Duchère « contemporaine » est construite entre les années 1958 et 1963. La seigneurie de La Duchère donne son nom au quartier.

Aujourd'hui le quartier compte 5 216 logements et accueille 12 800 personnes. Huit écoles élémentaires publiques participent au bon fonctionnement du quartier. Elles ont été construites en même temps que les autres infrastructures. Elles sont à la base d'une décision de constructions scolaires en commandes groupées en 1959.

Écoliers et enseignants

> LES ÉCOLIERS

Qui sont-ils ?

L'école publique est une école populaire qui scolarise les enfants d'ouvriers, ceux des tisseurs de la soie, des ouvriers de l'industrie métallurgique et chimique, les enfants d'artisans et de plus en plus ceux d'employés.

En revanche, les enfants de négociants, d'industriels, de professions libérales sont absents de l'école Ferry. Ces derniers fréquentent, dès l'âge de 7 ans, les petites classes payantes des lycées, publics ou privés, jusqu'à l'admission en sixième. L'école Ferry est donc l'école du peuple où la mixité sociale est très faible.

Combien sont-ils ?

En France, le nombre d'écoliers oscille entre 4 800 000 et 6 200 000 des débuts de la Troisième République aux années 1950.

A Lyon, les écoles publiques accueillent entre 30 et 40 000 élèves, autant de filles que de garçons. Les petites classes sont souvent surchargées, certaines pouvant dépasser les 80 élèves et ce, malgré des normes plus strictes : 60 élèves pour le cours élémentaire, 50 pour le cours moyen, 40 pour le cours supérieur.

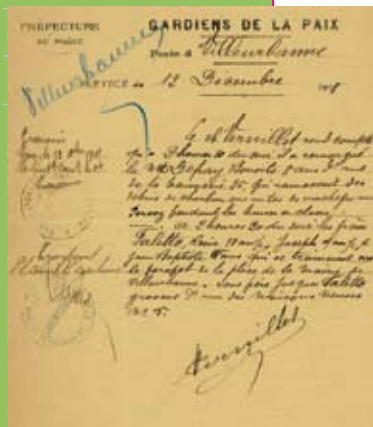


> Registre matricule du groupe scolaire Michel Servet, 1892-1893
Archives municipales de Lyon, 1925 Wp 1

Et les absents ?

Malgré la loi sur l'obligation scolaire, beaucoup d'enfants ne fréquentent pas encore régulièrement l'école.

A Lyon, le travail à domicile dans le tissage, les activités maraîchères en périphérie, le soutien de famille et le simple vagabondage, retiennent encore une proportion non négligeable d'enfants hors de la classe.



Les commissions scolaires, composées de bénévoles réunis par la municipalité, traquent ces absentéistes, parfois à l'aide de la police, rencontrent les familles récalcitrantes et tentent de les persuader des bienfaits d'une fréquentation régulière de l'école. Aucune sanction n'existe cependant pour les familles qui ne scolarisent pas ou qui ne veillent pas à la bonne fréquentation de leurs enfants, jusqu'à la suppression des allocations familiales dès les années précédant la Seconde guerre mondiale.

« [...] A 2 heures 10 du soir, il a remarqué la née Deplay Benoite 8 ans [...] qui ramassait des débris de charbon [...] pendant les heures de classe. »

> Procès verbal d'un gardien de la paix de Villeurbanne, 12 décembre 1908
Archives municipales de Lyon, 111 Wp 9

Filles et garçons à l'école

Une ordonnance de 1835 prescrit la séparation des sexes à l'école.

A la campagne, la mixité est néanmoins tolérée pour des raisons économiques. En ville, les groupes scolaires séparent nettement filles et garçons : les entrées des écoles de filles et de garçons sont séparées, les cours de récréation sont distinctes. Seules les écoles maternelles sont mixtes.

Les programmes scolaires définis par Ferry sont communs aux filles et aux garçons, sauf pour l'enseignement manuel : les garçons sont initiés aux travaux du fer et du bois quand les filles apprennent à coudre, à tricoter et à entretenir le linge.

Le jeudi, la municipalité organise des garderies pour les garçons, où ils sont occupés à des promenades, de la lecture, du dessin, du chant, des jeux, et progressivement au cinématographe. Les filles fréquentent quant à elles les ouvriers municipaux, où elles pratiquent la couture et le raccommodage.

> Classe de M. Berger,
groupe scolaire de la place Guichard, 1947

Cliché André Gamet



Écoliers et enseignants

> LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

La formation

Depuis la loi Guizot de 1833, c'est au département que revient la charge de fonder et d'entretenir une Ecole normale d'instituteurs, puis d'institutrices avec la loi Paul Bert du 9 août 1879. L'Ecole normale des institutrices est construite sur le boulevard de la Croix-Rousse au début des années 1880, dans les locaux actuels de l'Institut Universitaire de Formations des Maîtres.

Auparavant, celle des instituteurs était située à Villefranche-sur-Saone, avant d'être déplacée à la Croix-Rousse en 1885.



> Ecole normale d'institutrices, sur le boulevard de la Croix-Rousse, s.d.

Archives municipales de Lyon, 4 Fi F 1781

Cependant, tous les enseignants ne sortent pas des Ecoles normales. Lors des pics de recrutement constatés au moment des laïcisations de 1879-1880, de la fermeture des écoles congréganistes en 1904, les Ecoles normales ne peuvent fournir suffisamment de maîtres formés et l'Académie fait donc appel à des non-normaliens, élèves diplômés des Ecoles primaires supérieures lyonnaises : c'est la «petite porte».

Les instituteurs et institutrices lyonnais sont les mieux payés du département. La Ville pratique en effet une politique de revalorisation de leurs salaires au début des années 1880. Un directeur d'école peut, en fin de carrière, toucher un salaire annuel de 3 000 francs, un adjoint, 1 600 francs. Les institutrices ont en revanche des salaires toujours inférieurs aux salaires masculins.

En 1889, toutes et tous deviennent des fonctionnaires, toujours rétribués par les grandes villes jusqu'en 1919.

Les hussards et les hussardes de l'école républicaine

L'engagement périscolaire

Les enseignants lyonnais débutent rarement leur carrière à Lyon. Après quelques années d'exercice dans les communes rurales du département, l'instituteur peut espérer un «avancement» à Lyon, dans les écoles de banlieues d'abord ou de la périphérie ouvrière comme Gerland ou Monplaisir - zones de transit pour une majorité d'enseignants - avant d'obtenir un poste dans les quartiers plus centraux de la ville, comme les Brotteaux, la Guillotière ou la Presqu'île. Ils font alors l'expérience des classes surchargées, de l'instabilité des élèves, des problèmes d'absentéisme et d'indiscipline, régulièrement relevés pour les écoles urbaines.

Les enseignants apparaissent comme les personnages clés de la réussite de l'école, et notamment les directeurs et directrices des grands établissements urbains, appelés à Lyon au moment des laïcisations, et qui, par leur stabilité au sein de leur école, souvent plus de 20 ans, vont participer à la construction et à l'affirmation de l'école républicaine. Le cas de Jean Pierre Veyet est à cet égard exemplaire.

Plus largement, on demande aux instituteurs et aux institutrices un investissement accru dans les activités périscolaires, garderies du jeudi, amicales et patronages qui se développent avant la Première guerre mondiale. De cet engagement associatif, émergent de véritables personnalités de la primaire, comme les époux Chapuis, directeur et directrice des écoles populaires de la rue des Docks à Vaise, responsables du Denier des Ecoles, de la Tutélaire de Vaise et de l'Amicale du 5^e arrondissement.

> PORTRAIT Jean-Pierre Veyet, instituteur

Nommé adjoint à l'école de la grande rue de la Guillotière en 1876 à l'âge de 26 ans, Veyet en prend la direction en 1879 et l'assume jusqu'en 1914, soit plus de 30 ans. Veyet est le seul parmi les instituteurs lyonnais à avoir été décoré de la Légion d'honneur. En 1918, sous l'autorisation du maire, l'école portera le nom de son ancien directeur : groupe scolaire Veyet comme en témoigne une délibération du conseil municipal du 4 novembre 1918 : «Au cours d'une longue carrière, toute de loyauté et de dévouement, Jean-Pierre Veyet, a travaillé pour l'enseignement et l'éducation des masses populaires. [...] Je vous propose de donner son nom à ce groupe. En lui conférant cet honneur, la Ville de Lyon prouvera qu'elle sait reconnaître les services désintéressés et consciencieux. Monsieur Veyet représente pour nous l'époque héroïque de l'école républicaine, il importe que sa mémoire soit offerte en exemple aux maîtres et aux élèves d'aujourd'hui et de demain.»



> Groupe scolaire de la grande
rue de la Guillotière, s.d.

Archives municipales
de Lyon, 1740 W 25

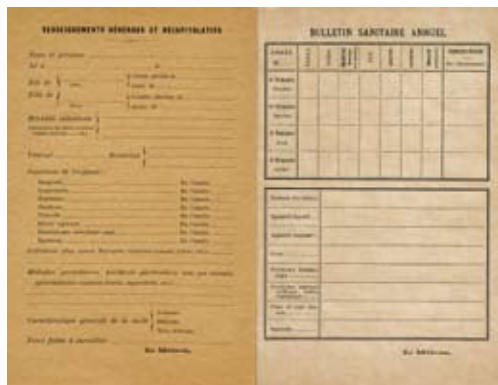
Écoliers et enseignants

> LES AUTRES PERSONNELS

Médecin scolaire

La protection de la santé des enfants soumis à l'obligation scolaire préoccupe depuis longtemps le législateur et l'hygiéniste, mais il faut attendre la loi du 18 octobre 1945 pour voir le contrôle médical scolaire être obligatoire.

De 1833 à 1887, des lois et décrets reconnaissent la nécessité de rémunérer les médecins inspecteurs communaux ou départementaux. Toutefois, le contrôle de l'état de santé des écoliers est facultatif. Il ne relève pas des collectivités locales.



> Carnet sanitaire individuel, s.d.

Archives municipales de Lyon, 5 Fip 24

En 1928, Edouard Herriot dépose un projet de loi, jugeant nécessaire la centralisation et le caractère obligatoire des médecins scolaires. En fait, les services d'inspection médicale scolaire fonctionnaient depuis longtemps et notamment dans les grandes villes où l'inspection se fait dans le cadre municipal.

À partir de la loi de 1945, les médecins devront réaliser une visite médicale obligatoire au moment où l'enfant vient à être soumis à l'obligation scolaire. Un carnet de santé individuel est mis en place. Par la suite, des examens périodiques ont lieu pendant toute la durée de la scolarité. Le médecin doit être capable de dépister des affections bucco-dentaires ou la tuberculose.

La loi du 5 janvier 1950 mène les médecins à pratiquer la vaccination obligatoire par le vaccin antituberculeux B.C.G. pour tous les enfants scolarisés ainsi que le personnel.

> Colonie scolaire du Serverin,
septembre 1895
**Archives municipales
de Lyon, 1814 W 254**

Cantine scolaire



> ZOOM L'internat du SERVERIN (1895-2003)

Au nord de l'Isère, à Parmilieu, le domaine du Serverin s'étend sur plus de 400 hectares. Le 9 juillet 1895, le propriétaire, M. Fish prête son domaine à la Ville de Lyon à des fins éducatives.

Sous l'impulsion du docteur Gailleton, maire de Lyon, les crédits nécessaires sont donnés à cette « colonie scolaire ». Un projet de réhabilitation des bâtiments (eau courante, salle de douches, lavabos...) est lancé en 1897. La Ville souhaite ainsi faire venir les enfants chétifs et pauvres des écoles lyonnaises pendant 21 jours pleins. Ainsi, 300 jeunes filles sont reçues en juillet et en août et 150 garçons au mois de septembre.

En 1902, deux heures de classe, composées de chant et de travaux manuels, viennent compléter le programme de balades en plein air.

La Ville de Lyon en devient propriétaire en 1938.

Après avoir accueilli des milliers de jeunes Lyonnais, l'établissement ferme ses portes en 2003.



La cantine scolaire n'est pas obligatoire. Elle naît de la nécessité et de la volonté de la municipalité de répondre à une demande croissante. À l'origine, les élèves se rendaient à l'école accompagnés d'un panier pour leur repas de midi. Le préau ou la cour servait alors de lieu de réfectoire.

Le repas à l'école devenant une nécessité pour beaucoup d'enfants, des institutions charitables, des soupes populaires pour enfants, prennent place à l'école pour assurer un repas le midi. Le repas est échangé contre un ticket dont le prix varie selon les revenus des parents. En 1892, la Ville de Lyon crée un service de cantine scolaire, sans intervention de l'Etat.

À partir des années 1950, le « restaurant d'enfants » instaure son fonctionnement. La dimension éducative prend place dans le respect de l'équilibre alimentaire, de la vie en groupe, de l'autonomie...

> Blouse de l'internat du Serverin
Archives municipales de Lyon, 1814 W 248

Apprentissage et parcours

> L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Un enseignement
divisé en deux ordres

Du XIX^e siècle aux années 1950

ÉCOLE PRIMAIRE			LYCÉE	
18 ans	Classe de Terminale Classe de 1 ^{re}			
16 ans	École primaires supérieure (EPS)	Cours complémentaire (CC)	École technique ou professionnelle (EPN)	Classe de 2 ^e Classe de 3 ^e Classe de 4 ^e Classe de 5 ^e Classe de 6 ^e
13 ans	École primaire élémentaire			Classe de 5 ^e Classe de 6 ^e Classe élémentaires des lycées
6 ans	École maternelle			
2 ans				

Avant 6 ans

La loi de 1881 crée les écoles maternelles en remplacement des salles d'asile destinées aux enfants en bas âge dont les mères travaillent. Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, les contenus d'enseignement se précisent, qui veillent à ne pas « primariser » la maternelle et à respecter le développement des tous petits. La Ville de Lyon entretient 47 écoles maternelles à la veille de la Première guerre mondiale.

L'organisation de
l'année scolaire

Durant la semaine, on se repose le jeudi et le dimanche. C'est à partir de la rentrée scolaire de 1972 que l'interruption des cours passe du jeudi au mercredi par un arrêté du 12 mai 1972.

Horaires

La journée de l'écolier débute à 8 h. le matin. Elle est coupée par le déjeuner entre 11h. et 13 h. et reprend jusqu'à 16 h.

Cette amplitude horaire est donc bien inférieure à celle que peut prendre le travail des parents, soit légalement 10 h. en 1904. La municipalité lyonnaise s'empare vite du problème posé par ce décalage en votant, le 5 juin 1879, la création d'un service gratuit de surveillance dans les écoles de 16h. à 18 h., afin de soustraire les élèves aux «...dangereux contacts des jeunes vagabonds circulant dans les rues».

Les garderies municipales du matin, créées en 1897, répondent à un besoin identique de surveillance. De 6h. à 8 h. du matin, des employés municipaux servent aux enfants des soupes chaudes financées par le Denier des écoles. Le public est en fait très ciblé : les enfants de parents ouvriers.

La poursuite des études

A la fin de l'école primaire, une majorité d'enfants arrive directement sur le marché du travail.

L'élite de l'école primaire, c'est-à-dire celles et ceux qui ont obtenu le certificat d'études (à peine la moitié d'une classe d'âge dans les années 1930) peuvent poursuivre leurs études dans des écoles primaires supérieures ou cours complémentaires, voire dans des écoles techniques ou professionnelles de plus en plus nombreuses pendant l'entre-deux-guerres.

A l'issue de ces études courtes, les jeunes peuvent ainsi obtenir des emplois dans l'administration ou le commerce, dans l'enseignement, dans l'industrie.

Très rares sont ceux qui intègrent le lycée, réservé, du fait de la longueur des études, de son coût et de son étanchéité d'avec le primaire, aux enfants des classes moyennes et supérieures. Les enfants peuvent y être scolarisés dès l'âge de 7 ans dans les classes élémentaires.

Après le lycée, une majorité des élèves entre à l'université pour embrasser des carrières libérales, d'enseignement ou scientifiques.

Pendant l'entre-deux-guerres, se diffuse l'idée d'une école unique qui prévoit une même école primaire pour toutes et tous. Il faut cependant attendre les années 1960 et 1970 pour voir l'unification du système scolaire aboutir, avec les réformes Berthoin de 1959, Capelle-Fouchet de 1963 et Haby de 1975.

Apprentissage et parcours

> LES PROGRAMMES ET MATÉRIELS SCOLAIRES

Programme



L'instituteur transmet son savoir aux élèves, la pédagogie est uniformisée et les contenus d'enseignement restent utilitaires. Chaque année reprend et approfondit les mêmes notions.

C'est la loi organique du 28 mars 1882, rendant l'école obligatoire, qui précise en son premier article le contenu des enseignements, à savoir : «...L'instruction morale et civique ; la lecture et l'écriture ; la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; Quelques leçons usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille».

Chaque réforme des programmes scolaires se réfère aux précédents, comme en témoignent les arrêtés du 18 janvier 1887 et du 23 février 1923.

> Programme de langue française au cours élémentaire, s.d.

Archives municipales de Lyon,
fonds Georges Aveyron, 6 ii 3

> ZOOM
Les deux livres de chevet
de l'écolier :
*Le tour de la France par
deux enfants* et
le Petit Lavisse

«Le tour de la France par deux enfants»

Ce livre de lecture, destiné au cours moyen, est écrit en 1877 par G. Bruno, pseudonyme de Madame Fouillée, et est illustré de plus de 200 gravures. Les deux protagonistes sont deux frères, orphelins de père, partis à la recherche d'un oncle et d'une mère dans toute la France.

Il arrive en dix ans à détrôner les livres de lecture sur la vie des saints avec 3 millions d'exemplaires distribués en 1887, 6 millions en 1901, 8,5 millions en 1976. En plus de livre de lecture, il sert de manuel de géographie, de précis de morale, de livre de sciences naturelles et d'initiation élémentaire à la législation française...



Le «Petit Lavisse» est un manuel d'histoire primaire dont le premier exemplaire date de 1884. Il se compose de 240 pages et 100 gravures. Il se conforme aux programmes de 1882. La 75^e édition est atteinte dès 1895.

Le langage est simplifié, la narration imagée et les traits grossis pour se mettre à la portée des enfants.

L'histoire de France se construit avec une succession de tableaux expressifs comme le chapitre «nos ancêtres les Gaulois», ou encore «le bon roi Henri IV». La période contemporaine est mise en avant permettant ainsi de raconter et surtout d'expliquer la République.

> Histoire de France d'Ernest Lavisse,
«L'histoire de Charlemagne», p. 38, 1920
Collection T. Vuillet

Matériels

Depuis la loi du 30 octobre 1886, les communes ont l'obligation d'assurer les dépenses liées à l'acquisition, à l'entretien et au renouvellement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement, ainsi que l'achat des registres et imprimés à l'usage des classes.

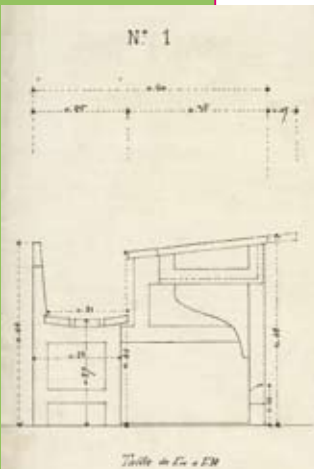
Les fournitures scolaires individuelles sont des dépenses facultatives.

La Ville de Lyon, prend tout de même en charge les fournitures d'articles de papeterie avec un budget de 135 000 francs pour la période du 1^{er} octobre 1899 au 31 décembre 1902 pour le service des écoles primaires, supérieures et pour les écoles maternelles laïques de la ville.

L'écriture se pratiquait avec une plume d'oie qu'il fallait tailler régulièrement, puis avec des plumes d'acier. Il fallait plonger la plume dans l'encre aussi souvent que nécessaire. Tous les matins, l'enseignant remplissait le pot de chaque élève intégré dans son bureau.

Il faut attendre l'invention déposée en 1943 de Laszlo Birò, journaliste hongrois, pour connaître le stylo à bille qui ne fait pas de tache d'encre, ne se remplit pas et ne nécessite pas de buvard.

> Mobilier scolaire, bureau à deux places, 1880
Archives municipales de Lyon, 176 Wp 37



Apprentissage et parcours

> PRIX ET RÉCOMPENSES



> Certificat d'études primaires, 23 juillet 1891
Archives municipales de Lyon, 5 Fip 24

Le certificat d'études primaires



Le «certif'» doit permettre à chaque élève de justifier de l'acquisition d'un ensemble de connaissances et d'une scolarité complète de 7 à 13 ans. Il est le premier diplôme exigé pour la titularisation dans les administrations, services publics et collectivités territoriales.

Pendant longtemps il a été hors de portée d'une majorité d'enfants : en 1935, 50 % des enfants quittent l'école sans ce diplôme.

Tous les écoliers n'étaient pas appelés à en subir les épreuves : les maîtres d'école prenaient soin de sélectionner parmi leurs meilleurs élèves les candidats susceptibles de réussir. Derrière chaque candidat, le savoir faire du maître était en jeu...

De plus, cette sélection ne suffisait pas à masquer la réelle difficulté de l'examen.

Dans les années 1950, les épreuves portent sur les matières suivantes : la dictée, le calcul mental, la récitation ou le chant, la lecture, le dessin, la rédaction, l'éducation physique, le calcul, l'histoire et la géographie, les sciences appliquées, qui, pour les garçons, portent sur l'électricité, l'agriculture, la mécanique et pour les filles sur la vie ménagère et la puériculture.

> Sujet de composition d'un certificat d'études primaires, s.d.
Archives municipales de Lyon, fonds Georges Aveyron, 6 ii 3

> **Témoignage**
Louis Calaferte,
Requiem des innocents



«On ne te verra plus ici, n'est-ce pas ? Tu n'as pas l'intention de continuer des études, bien entendu ?».

C'est ce que dit le directeur de l'école lorsqu'il remit le seul certificat au seul élève de son école...

Pour les enfants de la banlieue de Lyon, la question ne se posait pas. Rares sont ceux qui avaient leur certificat d'étude, de même ceux qui continuaient la classe après l'âge obligatoire. Louis Calaferte, à treize ans et demi, après l'obtention de son certificat d'études primaires, entre comme garçon de courses dans une entreprise textile, puis comme manoeuvre dans une usine de piles électriques.

> Déroulement de la fête scolaire des écoles municipales, 25 juillet 1931
Archives municipales de Lyon, 1925 W 4

*L'émulation ou
la punition...*

Le principe de récompense par la distribution des prix au meilleur élève de chaque matière étudiée, stimule la concurrence et l'émulation. Il représente aussi pour les parents et les enfants la fierté.

Le livre offert, au moment de la cérémonie des remises des prix, permet de faire entrer les livres dans la maison. Pour l'enseignement scolaire, les ouvrages traitent de l'Histoire de France et des sciences mais aussi de biographies héroïques.

Parfois un livret de caisse d'épargne avec 5 ou 10 francs est offert.



> Bon point, s.d.

Archives
municipales de
Lyon, 5 Fip 24



> Mention
honorable, s.d.
Archives
municipales de
Lyon, 176 Wp 37

Des images «fines de papier» ou de vélin peuvent être offertes en cours d'années tels des bons points ou des mentions honorables.

Les châtiments corporels sont interdits durant le XIX^e siècle, mais on retrouve encore des punitions dures comme le piquet : sorte de tabouret à trois pieds sur lequel il ne fallait pas bouger afin de ne pas tomber.